

Libre expression

GROUPE COMMUNISTE, CITOYEN ET PROGRESSISTE

En application des dispositions de l'article L.52-1 alinéa 2 du code électoral (qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, aucun outil de communication appartenant à la Ville ne doit être utilisé à des fins de propagande politique), le groupe «Communiste, Citoyen et Progressiste» n'a pas souhaité communiquer d'expression libre.

GROUPE DROITE RÉPUBLICAINE, CENTRE ET SOCIÉTÉ CIVILE POUR CORBAS

La Journée mondiale des animaux, célébrée chaque année le 4 octobre, nous rappelle l'importance de protéger et de respecter les animaux. À Corbas, elle met en lumière un enjeu concret : la présence de chats errants et la nécessité d'agir pour leur bien-être et celui de notre population. La stérilisation est le moyen le plus efficace pour limiter les portées non désirées, réduire les souffrances animales et garantir la tranquillité de nos quartiers. C'est un geste indispensable pour la santé publique et la biodiversité locale. Ces chats apportent des effets positifs sur leur environnement, notamment en régulant la population de nuisibles comme les rats.

Depuis la loi du 30 novembre 2021, les communes peuvent financer des campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants. Ces campagnes se pratiquent dans d'autres villes voisines, en partenariat avec la SPA et des associations locales qui œuvrent à la stérilisation et à la réhabilitation de la population féline abandonnée.

L'Alternative pour Corbas estime que notre ville doit saisir cette opportunité et s'engager concrètement. Soutenir ces campagnes, c'est agir de manière responsable, protéger les animaux et améliorer la qualité de vie de tous les habitants.

Chaque citoyen peut également contribuer : signaler la présence de chats libres, adopter plutôt qu'acheter, ou devenir famille d'accueil. Ensemble, habitants et élus peuvent construire une ville où humains et animaux coexistent dans le respect et la solidarité.



Pour nous suivre : page instagram ou facebook de L'Alternative pour Corbas

GROUPE DES ÉCOLOGISTES

En application des dispositions de l'article L.52-1 alinéa 2 du code électoral (qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, aucun outil de communication appartenant à la Ville ne doit être utilisé à des fins de propagande politique), le groupe «Écologistes» n'a pas souhaité communiquer d'expression libre.

GROUPE RENAISSANCE

En application des dispositions de l'article L.52-1 alinéa 2 du code électoral (qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, aucun outil de communication appartenant à la Ville ne doit être utilisé à des fins de propagande politique), le groupe «Renaissance» n'a pas souhaité communiquer d'expression libre.

GROUPE D'OUVERTURE CITOYENNE

En application des dispositions de l'article L.52-1 alinéa 2 du code électoral (qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, aucun outil de communication appartenant à la Ville ne doit être utilisé à des fins de propagande politique), le groupe «Ouverture Citoyenne» n'a pas souhaité communiquer d'expression libre.

GROUPE SOCIALISTE ET APPARENTÉS

En application des dispositions de l'article L.52-1 alinéa 2 du code électoral (qui précise que pendant les six mois précédant le premier jour du mois d'une élection et jusqu'à la date du tour de scrutin où celle-ci est acquise, aucun outil de communication appartenant à la Ville ne doit être utilisé à des fins de propagande politique), le groupe «Socialiste et Apparentés» n'a pas souhaité communiquer d'expression libre.